



Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°60/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation :	Le 08 sept 2020	L'an deux mil vingt et le quatorze du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	PRESENTS : Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Michèle, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,
En début de séance :		Conseillers municipaux : M. BELLIARD Alain, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. PALIX Pierre, M. ADELAIDE Michel, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. SAINT-HONORE Laurent, M. MARLET Daniel, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.
Présents	25	
Procurations	3	
Absents	5	
Excusés	0	
En cours de Séance :		ABSENTS EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, (procuration à Mme LEGIEL Eliane), Mme MENCE Marielle, (procuration à M. ADELE Claude) Mme LARAIRIE Sylvia, (procuration à M. ROSELET Jean-Christophe), Mme CARDOU Josiane, Mme BEAUJOLAIS Marie-José.
Présents	28	
Procurations	3	
Absents	2	
Excusés	0	
		ABSENTS NON EXCUSES :
		ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), M. M. M. Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. José SOUDOUROM (DSU), Mme Françoise DORE (DCE), M. Alain BONHEUR (DST), Mme Karole POULIN.

Mairie de Saint-Joseph
Contrôle de légalité
REÇU LE

24 SEP. 2020

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Le maire expose :

Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent s'ils n'ont pas déjà fait l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif.

Le résultat de l'exercice 2019, bien que connu lors du vote du budget primitif, n'y a pas été repris. Il s'élève à **2 467 222,66 € dont 274 009,02 € de résultat reporté 2018**

Compte tenu des besoins de la section d'investissement, **2 018 000 €** sont affectés en financement des opérations d'investissement, et **449 222,66 €** sont inscrits en report de la section de fonctionnement.

Les recettes et les dépenses nouvelles, les recettes et les dépenses reportées sont également prises en compte.

D'où les opérations suivantes :

I. En section de fonctionnement

En recette :

Au chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 449 222,66 € constituant le solde suite à l'affectation du résultat au compte 1068.

Au chapitre 73 - Impôts et taxes : -159 222,66 €, il s'agit d'un ajustement sur l'octroi de mer tout en sachant que l'Etat a annoncé le versement d'une compensation suite à la perte constatée sur cette recette.

En dépense :

Au chapitre 011 – Charges à caractère général : 260 000 € dont 200 000€ pour le chantier d'insertion pour le jardin du centenaire, le reste concerne le traitement anti-termite des écoles et des bâtiments communaux,

Au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 30 000 € pour compléter la subvention versée au CCAS

II. En section d'investissement

En recette :

Report en recettes d'investissement : 831 507,01€

Au chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 2 018 000 €

correspondant à l'affectation du résultat au compte 1068 votée lors du conseil municipal du 27 juillet 2020,

Au chapitre 13 – Subvention d'équipement : 224 000 € pour la modernisation ville intelligente (DSIL).

En dépense :

Report en dépenses d'investissement : 516 843,95€

Au chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 359 149,88 € correspondant au résultat déficitaire,

Au chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 370 000 € dont 200 000€ pour des études portant sur la revitalisation du centre bourg et le solde pour l'acquisition de logiciels pour le fonctionnement des services municipaux,

Au chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 950 879,18 € pour diverses dépenses dont les principales sont l'acquisition du terrain pour le centre administratif communal (374 000€), du câblage réseaux (222 400€), des équipements pour les services municipaux (100 975,15€),

Au chapitre 23 – Immobilisations en cours : 876 634 € pour diverses dépenses dont les principales sont la réhabilitation de l'éclairage du stade d'honneur (182 000€), la construction du local administratif au service technique (130 000€), des travaux de réhabilitation des bâtiments communaux et écoles (289 475€).

En conclusion, les recettes et les dépenses s'équilibrent section par section.

Soit 290 000€ pour la section de fonctionnement et 3 073 507,01€ pour la section d'investissement.

.....
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER le budget supplémentaire de la ville tel que présenté.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 14 septembre 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Le Maire

Yan MONPLAISIR